

23 décembre 2016 – n° 03
160130

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AO N° 199 –
SISE RUE DES GENETS**

Lors de la division-délimitation et le cadastrage de la parcelle AO n° 3 et 76 appartenant à l'indivision DEPARIS / HUMBERT, il est apparu qu'une partie cadastrée AO n° 199, d'une contenance de 3a 46ca, devait être cédée à la Ville, une voie publique ayant été réalisée sur cette parcelle qui dessert une voie menant de la rue des Genêts à la rue de Dijon.

Les propriétaires sont d'accord pour céder cette parcelle à l'euro symbolique, auquel il conviendra d'ajouter 300 € HT pour les frais d'étude et de négociation, plus les frais d'acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 199 sise rue des Genêts, d'une contenance de 3a46, à l'euro symbolique, étant entendu que les frais d'étude et de négociation, ainsi que les frais d'acte, sont à la charge des propriétaires,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE



VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 23 décembre 2016

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations 5

Absence excusée 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Fabien NIEZGODA.

Excusés et ont donné procuration :

Claude KIENER	à	Marie-José LOUDIG
Caroline PRIVAT-MATTIONI	à	François FICHTER
Isabelle DE BECKER	à	Marc FRISON-ROCHE
Christine FELDEN	à	Jacqueline THIRION
Ramata BA	à	Fabien NIEZGODA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
